Compte-rendu
Conférence téléphonique CHSCT
15 avril 2020

Ce matin, mercredi 15 avril, la Direction a organisé une nouvelle conférence téléphonique en configuration CHSCT.

État de la DDFiP du Tarn

La principale information est qu'il n'y a toujours **pas de nouveau cas** (avéré ou suspect) d'infection covid-19 parmi les agents tarnais.
Le taux de présentiel varie entre 20 et 25 % en fonction des jours et des besoins. Le taux de télétravailleurs est autour de 15 % et devrait augmenter : la DIRCOFI a prêté 12 ultraportables et la Direction compte toujours obtenir une dotation complémentaire via la Délégation Interrégionale.

Télétravail

En accord avec la DISI, afin d'améliorer le confort des collègues qui télétravaillent avec des ultraportables, **un écran peut être fourni**. Solidaires Finances Publiques a demandé si un clavier (pouvoir disposer d'un pavé numérique) et une souris pouvaient également être mis à disposition : le Directeur est d'accord pour la souris mais ne souhaite pas que trop de matériel soit déménagé ; de plus, il n'est pas certain que clavier et souris puissent être connectés ensemble sur ce type d'ordinateur. Nous vous invitons à faire part de vos besoins à vos chefs de service et à nous informer de toutes difficultés.
Solidaires Finances Publiques insiste à nouveau sur **l'incompatibilité du télétravail avec la garde d'enfants**. La Direction a répondu en indiquant que tout agent peut faire part à son chef de service de l'impossibilité de faire du télétravail de ce fait : l'agent sera alors placé en autorisation d'absence spéciale pour garde d'enfant. Nous avons aussi indiqué que des couples de parents pouvaient être dans la situation d'une alternance en télétravail : il faut donc pouvoir faire preuve de souplesse et permettre à ces parents ne pas télétravailler tous les jours ou en journée complète. Là encore, nous vous invitons à bien informer vos chefs de services de vos contraintes et à nous faire part de vos difficultés.

Matériel de protection, gestes barrières et consignes sanitaires

L'Inspecteur Santé et Sécurité au Travail (ISST) a fait un **point d'information sur les masques**. Seuls les masques de type FFP2 et supérieurs sont totalement efficace pour une protection contre le covid-19 (filtrent l'air inspiré ET expiré ; fort pouvoir filtrant). Les masques « chirurgicaux » ne filtrent que l'air expiré : ils protègent l'extérieur et pas le porteur (utile quand il est porté par une personne malade). Les masques « grand public », annoncé par le Président de la République dans son allocution du 13 avril, ne seront, a priori, ni plus ni moins qu'un rappel visuel de la nécessité d'appliquer les gestes barrières. Il en va de même des masques en tissus. Pour l'instant, la DGFiP n'a pas engagé de réflexion sur la fourniture de masques alternatifs (tissu) et attend d'en savoir plus sur les masques « grand public ».

L'ISST a également fait un point d'information sur la **durée de vie du virus sur une surface inerte**. Il rappelle que le virus ne vit et se développe qu'en contact avec le corps humain. Dès qu'il est sur une surface inerte, il commence à se désintégrer. Des scientifiques débattent néanmoins de sa durée de vie, en indiquant qu'on peut trouver des virus, sur du papier par exemple (courrier), bien au-delà des 3 heures qui semblaient faire consensus. Or, **ce qui est important, ce n'est pas tant la durée de vie du virus que la charge virale**. Ainsi, passé ce délai de 3 h, le risque de contamination est jugé, par la communauté scientifique, très peu probable. Il est toutefois rappelé que, pour plus de sécurité, le courrier doit être ouvert à J+1 après son arrivée dans le service. Dans ce cadre, l'ISST précise que le port de gants n'est donc pas nécessaire (il ajoute que porter des gants implique le respect de consignes drastiques pour que ce soit efficace et que le plus efficace est de se laver les mains régulièrement) et que le port d'un masque n'apporte rien.
La Direction rappelle en outre qu'elle a donné des **consignes à l'entreprise de nettoyage** pour le ménage quotidien dans nos locaux : il appartient à chaque gestionnaire de site de veiller à leur stricte application. Par ailleurs, elle indique que tous les services sont dotés de lingettes désinfectantes : elle invite donc chaque agent à **veiller au nettoyage de son espace et de son matériel**.

Campagne d'impôt sur le revenu

Après un premier report, le Ministre et la DG ont décidé du maintien de la campagne IR : elle débute lundi prochain, 20 avril, et doit s'achever début juin.
La DG, comme la DDFiP, confirment qu'il n'y aura **pas de réception physique tant que dure le confinement**. L'après est en cours de réflexion.
Afin de permettre cette campagne, **un taux « indicatif » de présentiel dans les SIP** a été fixé par la DG sur la base des remontées des directions locales : **40 %**. La DG a précisé aux organisations syndicales qu'il s'agit d'un maximum : la santé des agents doit rester la priorité, il faut donc pouvoir respecter les consignes sanitaires (distanciation et réduction des interactions humaines). Solidaires Finances Publiques a rappelé la nécessité de continuer à respecter le confinement : il faut toujours limiter au maximum le présentiel et s'appuyer sur le télétravail. Nous avons donc demandé à ce que l'effectif soit adapté en fonction de la charge, sans jamais dépasser ce seuil maximal. Ainsi, il ne nous paraît pas nécessaire d'avoir 40 % de présentiel dans les SIP dès lundi. La Direction a répondu qu'elle souhaite un dispositif maximal, dès le départ, pour la réception téléphonique, qu'elle adaptera ensuite en fonction de la charge. Elle assure avoir donné des consignes fermes pour le respect de la distanciation.
La Direction rappelle que les renforts apportés par les services de contrôle (PCRP, PCE, BDV) sont sur la base du volontariat. Les postes de travail des **cellules téléphoniques** ne peuvent apparemment pas être positionnés n'importe où, les autocoms ne le permettant pas : il n'a donc pas été possible d'utiliser les bureaux des agents volontaires (ce qui aurait été préférable du point de vue sanitaire). Les cellules sont donc configurées comme l'an passé, mais le nombre est limité pour respecter la distanciation. Chaque poste sera doté d'un PC, d'un téléphone, avec un casque pour ceux qui en font la demande (l'achat de casques supplémentaires afin que chaque agent ait « le sien » est à l'étude), et d'un sous-main plastifié. L'ensemble du matériel est à nettoyer par l'agent, à l'aide de lingettes, avant et après utilisation. Chaque agent aura sa propre brochure IR.

Solidaires Finances Publiques vous invite à réagir si vous pensez que la situation dans votre service n'est pas conforme aux consignes sanitaires ! La protection de la santé des agents doit passer avant nos missions, aussi prioritaires soient-elles. Alors, n'hésitez pas à nous interpeller ! Quoi qu'en dise le gouvernement, les travailleurs ont toujours des droits ! Les condamnations de La Poste (9 avril) ou d'Amazon (14 avril) le prouvent : il ne suffit pas d'appeler au respect des gestes barrières, l'employeur doit tout mettre en œuvre pour la protection de la santé de ses salariés.